



AVIS PUBLIC

## Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 666-9

*(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRO, c. A-19.1, art. 137.15)*

### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juin 2019, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 666-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 666 AFIN DE MODIFIER UNE DISPOSITION APPLICABLE AUX ZONES DU GROUPE HABITATION (H) ET LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C-34**

Le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a statué par voie de la résolution numéro CA 19-07-03-08 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement numéro 666-9 est entré en vigueur le 4 juillet 2019, soit à la date de la délivrance du certificat de conformité numéro IP 2019-03 par la MRC.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 9 juillet 2019.

*(Signé) Lucie Coallier*

Lucie Coallier, OMA  
Greffière